



*La Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve recherche des étudiants pour mener un travail de **prévention des risques liés aux rassemblements et à la consommation d'alcool.***

Job étudiant – responsable d'équipe (F/M/X)

Formulaire de candidature

En soirée, du 29 avril au 30 septembre 2022

Contexte et localisation

Régulièrement, de nombreux élèves se retrouvent sur le piétonnier mais aussi aux abords du lac de Louvain-la-Neuve pour faire la fête, ce qui provoque régulièrement des débordements notamment liés à une consommation excessive d'alcool : nuisances sonores, malpropreté, vandalisme, bagarre etc... Dans ce contexte, le service de Cohésion et Prévention sociales de la Ville mènera des actions de sensibilisation entre le 29 avril et le 30 septembre 2022 à Louvain-la-Neuve.

Activités spécifiques

- Assurer le suivi opérationnel du dispositif.
- En étroite collaboration avec un membre du service de Cohésion et Prévention sociales de la Ville, gérer et coordonner une équipe de stewards qui assurent une présence visible, rassurante et accueillante sur différents sites.
- Prévenir et signaler les risques de nuisances, de débordements, d'agressions avec les services de sécurité et de secours.
- Favoriser une communication fluide entre les différents acteurs concernés (stewards, Police, ...).
- Assurer un retour hebdomadaire au responsable du service de Cohésion et Prévention sociales.
- Gérer le local d'appoint.
- Gérer et s'assurer de la bonne utilisation du matériel logistique (sacs à eau, gobelets, col de cygne, visuels, ...).

Organisation

- Le responsable accompagne les stewards dans leur mission et sillonne avec eux la ville chaque soirée prévue dans le programme du dispositif.
- Débriefings en début/fin de soirée.

Horaire et périodes

- Une journée de formation obligatoire (rémunérée) le samedi 23 avril de **10h à 18h**.
- Prestations de **16h à 24h** les :
 - Vendredis 29 avril, 6, 13, 20, 27 mai
 - Les 17, 20, 21, 22, 23, 24 juin (possibilité de prolongation jusqu'au 30 juin).
 - Vendredis 26 août, 2, 9, 16, 23 et 30 septembre.

Conditions

- Avoir minimum 22 ans au 1^{er} juin 2022
- Etre disponible à plus de 50% des périodes détaillées ci-dessus soit minimum 9 soirées.
- Avoir une expérience de travail ou de bénévolat en milieu festif est indispensable (**stadier-e, t-shirt jaune, Délégué-e QG...**).
- Aimer les contacts sociaux et l'ambiance de Louvain-la-Neuve le soir.
- Etre étudiant et pouvoir assurer ces prestations en tant que tel (ID student)

Offre

- Engagement sous contrat d'étudiant.
- Salaire de 16 euros bruts de l'heure (selon le nombre de soirées, entre +- 85 heures et +-145 heures à prester).

Candidature

Votre lettre de candidature doit être adressée au service de Cohésion et Prévention sociales, par mail à l'adresse pcs@olln.be pour **le lundi 18 avril 2022** au plus tard.

Pour être prise en considération votre candidature doit comporter :

- Une lettre exprimant vos motivations et votre expérience au regard des éléments détaillés dans la présente offre.
- En complément, votre lettre doit obligatoirement indiquer votre âge au 1^{er} juin 2022 et vos coordonnées complètes ♦ Prénom NOM ♦ numéro national ♦ adresse du domicile et adresse du kot éventuel ♦ numéro de gsm ♦ adresse mail ♦ numéro de compte en banque.
- Une confirmation écrite de vos disponibilités aux dates et heures détaillées.
- Une copie de votre attestation www.studentatwork.be qui atteste de votre disponibilité en tant que jobiste étudiant pour les heures prévues. Ou une copie de votre inscription ou de votre carte d'étudiant pour l'année 2021-2022.

Renseignements complémentaires

Tout renseignement complémentaire peut être demandé au service de Cohésion et Prévention sociales de la Ville d'Ottignies-LLN – Tél. 010/43 64 80 ou par courrier électronique à l'adresse pcs@olln.be

Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve

RH-
PER

Etudiant – Candidature steward responsable « H2O »

Nom Prénom

Rue n° bte

CP Localité

Numéro national (voir carte d'identité)

GSM fixe

MAIL

.....@.....

1. Travail comme étudiant

Lors de son engagement, l'étudiant doit fournir à son employeur une attestation établissant le nombre d'heures de travail en qualité d'étudiant depuis le début de l'année civile (www.studentatwork.be).

Depuis le 1^{er} janvier 2022, as-tu été occupé(e) sous contrat de travail étudiant ? **OUI** **NON**

ou comptes-tu travailler en cette qualité avant ou après ton travail à la Ville ? **OUI** **NON**

2. Disponibilités

Je m'engage à être disponible aux périodes / dates suivantes (**minimum 9 soirées**) :

Date :

Signature :

Périodes	Dates
OBLIGATOIRE	23/04
<input type="checkbox"/> PÉRIODE 1	<input type="checkbox"/> 29/04
	<input type="checkbox"/> 6/05
	<input type="checkbox"/> 13/05
	<input type="checkbox"/> 20/05
	<input type="checkbox"/> 27/05
<input type="checkbox"/> PÉRIODE 2	<input type="checkbox"/> 17/06
	<input type="checkbox"/> 20/06
	<input type="checkbox"/> 21/06
	<input type="checkbox"/> 22/06
	<input type="checkbox"/> 23/06
	<input type="checkbox"/> 24/06
<input type="checkbox"/> PÉRIODE 3	<input type="checkbox"/> 26/08
	<input type="checkbox"/> 2/09
	<input type="checkbox"/> 9/09
	<input type="checkbox"/> 16/09
	<input type="checkbox"/> 23/09
	<input type="checkbox"/> 30/09

